



ÉDITO



Pour une société plus respectueuse de la planète, agissons ensemble !

Solidaire et respectueuse de la planète, l'économie, pierre angulaire du développement durable, prend tout son sens en ce mois de novembre avec le Mois de l'économie sociale et solidaire, la Semaine européenne de réduction des déchets et le lancement de la 5^{ème} édition du Prix « Action pour la planète ! ». Les initiatives des Essonnais, en matière d'économie circulaire sont à l'honneur !

Le Prix "Action pour la planète!" est ouvert à la candidature du 18 novembre prochain au 19 janvier 2020. Il a pour objectif de mettre en lumière les projets collectifs et durables, portés par des citoyens, associations ou établissements scolaires, pour donner à d'autres l'envie d'agir. Avec cette 5^{ème} édition, le Département renouvelle sa volonté de valoriser l'engagement des Essonnais pour la transition énergie-climat en Essonne. A compter du 18 novembre, vous retrouverez toutes les informations utiles sur le site actionplanete.essonne.fr

Pendant la Semaine européenne de réduction des déchets, du 16 au 24 novembre, nous vous invitons à prendre part aux animations qui vous sont proposées sur notre territoire et, pour davantage d'informations, rendez-vous, sur le site de l'Agence de l'environnement et de la maitrise d'énergie.

Le constat est bien connu : nos ressources sont limitées. Et pourtant, notre économie est encore basée sur un modèle linéaire : extraire, fabriquer, consommer et jeter. Il est nécessaire de basculer vers une économie circulaire qui mobilise trois stratégies : réduire, réutiliser et recycler

Agir ensemble, pour l'Essonne, « Terre d'avenirs », c'est aussi contribuer par des gestes simples, au quotidien, à limiter notre production de déchets !

Bien fidèlement,



Brigitte Vermillet

Vice-présidente déléguée à la transition écologique et à la croissance verte



Sylvie Gibert

Conseillère départementale déléguée à la transition énergétique



François Durovray

Président du Département de l'Essonne

© Antoine Mercusot.

Sommaire

● PORTRAIT

Valérie Kauffmann, directrice du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE)

● ACTUALITÉS

Semaine européenne de réduction des déchets 2019 ¹
Bruit : Consultation publique des Essonnais
Lancement du prix « Action pour la planète ! »
Déchets ménagers et assimilés - Île-de-France et Essonne

Les bâtiments à usage tertiaire - Décret 2019

● AGENDA

Réunion publique de la CLI de Saclay
Save the date - Remise des prix PID 2019
Conférence « La Fabrique du Lendemain »

● EN BREF

Le programme soleil

PORTRAIT



Valérie Kauffmann, directrice du CAUE 91

Focus - Orientations d'Aménagement de Programmation



1. Pouvez nous présenter le CAUE de l'Essonne ?

Institué par la loi de 1977 sur l'architecture, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne remplit des missions d'intérêt général. Son équipe constituée principalement d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes, accompagne les élus en amont des projets d'aménagement.

Le CAUE accompagne le Département dans le cadre de ses politiques publiques, concernant l'éducation, le cadre de vie et l'habitat.

2. Quelles sont ses missions principales ?

Le CAUE mène une activité de conseil, ayant 2 principaux objectifs : la qualité architecturale et la valorisation du patrimoine et des paysages, afin de mener ensemble une réflexion sur le cadre de vie et mieux répondre aux besoins des habitants. Ces conseils sont apportés dans le cadre d'une convention entre le CAUE et la collectivité définissant les objectifs, la temporalité et les modalités d'intervention.

Le CAUE mène également des missions de pédagogie et d'information destinées au grand public, aux jeunes et aux professionnels. Enfin, sans se substituer à l'architecte maître d'œuvre, nous assurons

une mission d'assistance architecturale et de paysage auprès des particuliers qui souhaitent se lancer dans la construction, l'extension, la réhabilitation de leur habitat ou l'aménagement d'espaces extérieurs.

3. Menez-vous un projet spécifique ?

Cette année, afin de renforcer l'équité territoriale de notre service, nous avons souhaité ancrer notre présence dans le sud du département.

Pour ce faire, à partir du mois de novembre 2019, une permanence d'un architecte conseiller du CAUE se tiendra, un jour par semaine, à la Sous-Préfecture d'Etampes. L'objectif étant de répondre gratuitement aux particuliers concernant leurs projets et leurs questions relatives à l'acte de bâtir.

Nous sommes en cours de recrutement et les modalités précises de réception du public se trouveront, prochainement, sur notre site internet.



¹ SERD : Semaine européenne de réduction des déchets



Dans le même esprit, le CAUE accompagne des communes dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et notamment des « OAP », Orientation d'Aménagement et de Programmation.

4. Qu'est-ce qu'une OAP ?

Lorsque la commune élabore son PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui fixe son projet d'évolution à long terme, elle définit des secteurs qui demandent une attention particulière. Sur ces périmètres stratégiques pour le projet communal, des « **Orientations d'Aménagement et de Programmation** » sont proposées. « Elles expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie territoriale d'une collectivité en terme d'aménagement »¹.

Elles visent à définir les intentions d'aménagement dans un secteur donné quelle qu'en soit l'échelle.

Ces orientations sont complexes à définir pour les collectivités, car elles sont opérationnelles mais doivent aussi s'inscrire dans un temps long. C'est pourquoi, plusieurs communes ont fait appel au CAUE, à différents moments de leurs projets.

5. Comment accueillir des logements dans un bourg rural ?

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Vrain, approuvé en 2018, a fait émerger quatre zones d'ouverture à l'urbanisation.

l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) lors d'une réunion-atelier. Un cahier de prescriptions urbaines architecturales et paysagères a été réalisé.

Ces différentes étapes menées, la commune pourra s'appuyer sur cet outil pour les échanges avec les professionnels, aménageurs ou promoteurs, qui interviendront sur leur territoire.

7. En quoi est-ce important, pour vous, d'élaborer ces dispositifs pour de petites communes ?

Il est particulièrement important pour le CAUE d'être au côté des « petites » communes souvent en manque de services d'aménagement. Elles bénéficient d'un cadre de vie encore exceptionnel mais fragile. Le CAUE les accompagne et les outille dans leurs réflexions pour intégrer les nouvelles demandes sociales et législatives tout en préservant ce qui fait leur qualité et spécificité.

C'est un partenariat que l'on souhaite bienveillant, attentif et basé sur l'échange.

8. À court et moyen terme, quelles sont les perspectives du CAUE ?

Pour les mois à venir, le CAUE, dans l'ensemble de ses composantes, Conseil d'administration et équipe, porté par son nouveau Président, Olivier Clodong, a choisi de renforcer son soutien aux collectivités, notamment les plus fragiles.

Pour se faire, plusieurs dispositifs sont déjà mis en place qu'il faudra déployer avec nos partenaires, comme les formations pratiques proposées avec l'adhésion au CAUE ou les « permanences architecturales » à développer probablement au niveau intercommunal.

C'est pour OAP « Centre-bourg » que la commune a tout d'abord sollicité le CAUE de l'Essonne pour l'accompagner dans son projet. Son intervention s'est concrétisée par la réalisation d'un cahier des charges intégrant les prescriptions urbaines, architecturales et de paysage, afin de respecter le paysage communal et son caractère rural, en dialogue avec l'aménageur en charge du projet.

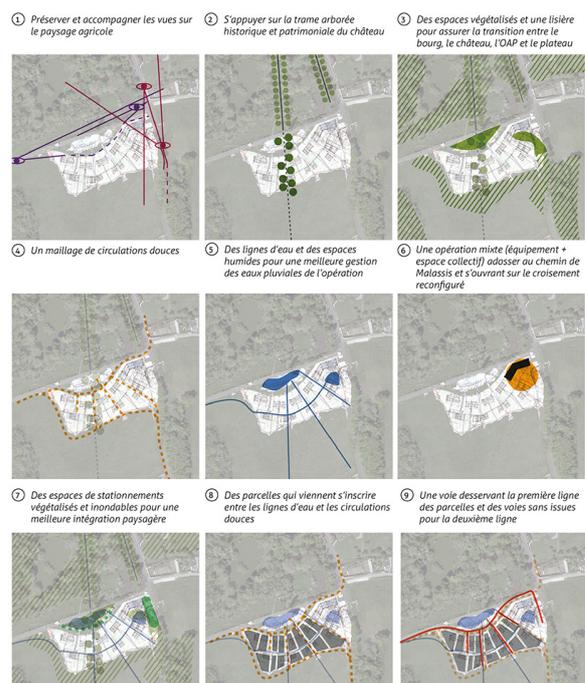
6. Comment concilier aménagement et valorisation du territoire ?

À Roinville-Sous-Dourdan, nous sommes intervenus suite à un recours gracieux émis par la Sous-Préfecture concernant le projet de l'OAP « Malassis ». La Mairie a pris contact avec le CAUE de l'Essonne, sur recommandation de la Direction Départementale des Territoires (DDT), pour l'accompagner dans la démarche de faisabilité de l'OAP concernée.

Le CAUE a réalisé un diagnostic territorial rapide permettant de comprendre le fonctionnement de la commune et les points de fragilité. De grandes orientations ont été ainsi définies, pour amener la collectivité, accompagnée par son bureau d'études, à redessiner la pièce graphique de l'OAP.

Celles-ci ont été validées par l'Unité Départementale de

¹ **Pour plus d'informations** : rendez-vous sur le site du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - [Cerema](http://Cerema.fr)





ACTUALITÉS



Quoi de neuf ?



Animation grand public -SERD 2019

Cette année la Semaine européenne de réduction des déchets (SERD) aura lieu du 18 au 23 novembre 2019.

À cette occasion, le Département organise un atelier de sensibilisation pour les enfants de 4 à 10 ans, qui aura lieu le samedi 23 novembre 2019.

Cet atelier de création, consistant à la fabrication d'un jeu de pêche à la ligne avec des matériaux recyclés, est accessible uniquement sur inscription (15 enfants maximum) et se déroulera de 14h00 à 15h30 au Domaine départemental de Montauger

En partenariat avec le collectif [OSE](#).¹

Pour plus d'informations et inscription à cet atelier : par [mail](#).

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



du 16 au 24 novembre 2019
Tout le programme sur www.serdademe.fr



¹ OSE ZD, vers une vie zéro déchet : Oasis Solidaire Ecologique

Quoi de neuf ?



Bruit : Le Conseil départemental demande l'avis des Essonniens

Suite à la publication des cartes stratégiques du bruit (CSB), dites de 3^{ème} échéance, concernant les routes départementales de plus de 3 millions de véhicules par an le 20 décembre 2018, le Conseil départemental de l'Essonne souhaite **consulter les Essonniens sur les nuisances sonores occasionnées par ses principales routes départementales.**

Le projet de **plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)** identifie les nuisances sonores et décline les principales mesures proposées dans les secteurs prioritaires pour les 5 ans à venir, ainsi que les actions déjà engagées par le Conseil départemental de l'Essonne en matière de lutte contre le bruit ([lien vers la page internet](#)).

Pendant deux mois, du **16 octobre au 16 décembre 2019**, vous êtes invités à vous exprimer sur ce projet en adressant un message : [ICI](#).

Votre avis nous intéresse !

Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement "PPBE"

Rapport et annexes cartographiques

Traverse de compétence départementale de plus de 3 millions de véhicules par an

Projet soumis à consultation du public

essonne.fr



Appel à projets



Systèmes énergétiques : Villes et Territoires Durables

Dans le cadre de l'action « Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition » (DTIGA), l'appel à projets « Systèmes énergétiques - Villes et Territoires durables » s'intéresse à décarboner* les systèmes énergétiques de la production aux usages. Il porte comme objectifs de :

- générer de la croissance pour l'économie française et développer des emplois durables dans le domaine de la transition écologique et énergétique, en réduisant l'impact environnemental ;
- développer un mix énergétique (l'utilisation des énergies à disposition) décarboné et compétitif ;
- changer les modes de production et les pratiques de consommation tout en facilitant l'acceptabilité sociétale.

Pour atteindre ces exigences, les systèmes énergétiques doivent :

- intégrer davantage de production et de consommation d'énergies renouvelables ;
- être plus flexibles ;
- être plus participatifs ;

- être interconnectés entre énergies ;
- être davantage interactifs avec l'ensemble des usages, et notamment dans une notion de développement de villes et territoires durables.

Les candidatures doivent être déposées avant le 20 janvier 2020 – 15h00.

Pour plus d'informations et / ou candidatures : [ici](#)

* Soit à limiter ou réduire les émissions de dioxyde de carbone d'un appareil (chauffage, moteur de véhicule, notamment) d'un processus de production, etc.

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie



LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

Appel à projets



Bioéconomie circulaire et villes pilotes

La stratégie de l'Union Européenne (UE) en matière de bioéconomie¹ présentée par la Commission en 2018 prévoit que les villes européennes deviennent des pôles importants en matière de bioéconomie circulaire.

La nouvelle législation de l'UE en matière de déchets (les biodéchets devront faire l'objet d'une collecte séparée au plus tard en 2023) pourrait conduire à une plus grande disponibilité de biodéchets pour l'utilisation dans les bioraffineries. Il s'agit d'encourager le développement en matière de bioéconomie circulaire visant à valoriser les biodéchets et les eaux usées urbaines par la production de produits biosourcés innovants.

Le défi consiste donc à encourager les investissements dans ce secteur et à mettre en œuvre de tels projets dans les zones urbaines, dans le cadre de stratégies en matière de bioéconomie circulaire.

Les projets présentés devront fournir une aide au développement de projets à un groupe pilote composé **d'au moins cinq villes européennes** (et/ou réseaux de villes) afin de renforcer leur **expertise technique, économique et juridique**

requis pour mettre en œuvre des investissements concrets dans des projets de valorisation des biodéchets et des eaux usées urbaines par la production de produits biosourcés innovants, sûrs et durables.

15 octobre 2019 : ouverture officielle de l'appel à projet
22 janvier 2020 : date limite de dépôt des propositions

Pour plus d'informations : [ICI](#)

¹: Bioéconomie : ensemble d'activités économiques liées à l'innovation, au développement, à la production et à l'utilisation de produits et de procédés biologiques





Prix



Lancement du prix «Action pour la planète !»

Chaque jour, un nombre croissant d'Essonniens changent leur mode vie, adoptent de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement, s'impliquent dans des collectifs citoyens, dans des associations au service de la transition écologique de notre territoire.

Le prix « Action pour la planète ! » a pour objectif de valoriser ces initiatives citoyennes essonniennes en faveur de la **transition énergie-climat et en matière d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, de consommation responsable, de vivre ensemble, afin de donner à d'autres l'envie d'agir.**

Avec cette 5^{ème} édition le Département poursuit cette démarche pour mettre en lumière l'inventivité des Essonniens en matière de développement durable.

Les Essonniens sont donc invités à participer au Prix « Action pour la planète ! » du **18 novembre au 19 janvier 2020.**



Pour plus d'informations :
Mission développement durable : 01.60.91.94.41 ou essonne21@cd-essonne.fr

A partir du 18 novembre :
<http://actionplanete.essonne.fr/>

Prix



Sésame, le bio s'ouvre à vous - Territoires d'innovation / Cœur d'Essonne agglomération

Le premier Ministre, Edouard Philippe a dévoilé, le vendredi 13 septembre, la sélection du dispositif « Territoires d'Innovation¹ » quant au **projet Sésame** porté par Cœur d'Essonne Agglomération.

Territoire francilien emblématique entre ville et campagne, Cœur d'Essonne Agglomération a fait le choix de la transition agricole et alimentaire comme modèle de développement.

Le projet « Sésame » est né de la volonté de répondre à l'urgence de la préservation de nos exploitations agricoles, de la demande des habitants de manger sain et local et de la conviction que **l'agriculture peut contribuer activement à répondre aux défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui.** Il s'appuie sur un partenariat d'acteurs et des dynamiques à l'oeuvre qui convergent pour **rééquilibrer au niveau local un écosystème agricole et alimentaire en pleine mutation.**

En 10 ans, Sésame accompagne les agriculteurs existants et installe une nouvelle génération sur les 2 exploitations sur 3 qui restaient sans repreneurs. Il permet la **création de 100 fermes bio sur les 21 communes** de Cœur d'Essonne Agglomération et sur **les villes voisines.**

Cœur d'Essonne Agglomération démontre qu'un territoire en frange métropolitaine est aussi un lieu pionnier d'innovation qui inspire des régions partout en France, et dans le monde.

Cette **transition écologique**, pleinement engagée sur le territoire, permet de fournir une **nourriture locale et durable à tous les habitants** tout en garantissant un **salaire juste aux agriculteurs**, à travers un **réseau optimisé** entre tous les acteurs de la chaîne.

Pour plus d'infos : ICI

¹ : Territoires d'Innovation est une action du Grand Plan d'Investissement





Publication

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



La gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) en Ile-de-France / zoom sur l'Essonne

La gestion des déchets produits par les ménages ainsi que celle des déchets de professionnels collectés par les collectivités, appelés déchets ménagers et assimilés (DMA), est suivie, en Île-de-France, par L'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France (ORDIF).

Le «département déchets» de l'Institut Paris Région suit ces déchets depuis plus de vingt ans, dans le cadre réglementaire actuel de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), et de la loi NOTRe (prévoyant la mise en place d'un plan unique de prévention et de gestion des déchets par chaque région française à l'échelle de son territoire).

Ce [document](#) dresse le bilan de la prise en charge des DMA par le service public et fait état de propositions d'un ensemble d'indicateurs sur les quantités collectées, leurs modalités de gestion et leurs destinations de traitement (données 2017).

L'enquête menée en partenariat avec l'ADEME Île-de-France et la Région Île-de-France, souligne une évolution dans la collecte des DMA de +8kg/habitant, entre 2016 et 2017, ainsi qu'une augmentation de +3kg/hab. concernant les emballages et papiers, en Essonne.

Le flux d'encombrants collectés en porte-à-porte affiche de fortes variations sur l'ensemble des départements. Notre territoire affiche une baisse significative avec -4kg/hab.

Pour plus d'informations : [ICI](#)



Veille

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Réglementation énergétique et environnementale des bâtiments du tertiaire

Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire est paru au

Journal Officiel, le 25 juillet 2019, pour une entrée en vigueur le 01/10/2019.

Ce décret fixe **la réglementation énergétique et environnementale** pour la **rénovation des bâtiments tertiaires** et concerne tous les bâtiments à activités tertiaires d'une surface de plancher **supérieure ou égale à 1 000 m²**.

Les nouveaux objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires, ayant une surface supérieure ou égale à 1 000 m², sont d'au moins **40 % en 2030**, de **50 % en 2040** et **60 % en 2050**.

Aussi, ce décret sera bientôt complété par un **arrêté d'application** contenant les indications de performance énergétique, un guide d'utilisation et la structuration d'une base de données où les propriétaires ou utilisateurs devront rendre compte chaque année de leur niveau de consommation. Une **plateforme numérique** sera mise en place afin de communiquer les données concernant les consommations

d'énergie finale et les objectifs de consommation.

En cas de **non-respect des obligations**, les maîtres d'ouvrage s'exposent à des **sanctions**, soit une amende administrative au plus égale à 1500 euros pour les personnes physiques et à 7 500 euros pour les personnes morales.

Pour plus d'informations : [ICI](#)

Décret en ligne : [ICI](#)





AGENDA



Réunion publique de la Commission Locale d'Information (CLI) de Saclay



Malgré une diminution significative des volumes d'activité des installations nucléaires du Centre CEA¹ de Paris Saclay ces dernières années (arrêts des réacteurs d'essais, démantèlements en cours et à venir ...), la transparence en matière de sûreté nucléaire reste au cœur des préoccupations citoyennes, dans ce secteur géographique en pleine mutation (aménagement, travaux, future gare...).

Dans ce contexte, la **Commission Locale d'Information (CLI)** joue un rôle de relai essentiel auprès des habitants de Saclay. Aussi, le **mercredi 11 décembre** prochain, une **réunion publique** aura lieu sur le thème de la **connaissance du public** en matière de **radioactivité** et la présentation du **dispositif OpenRadiation**.

Pour plus d'informations, consulter le site de la [CLI](#).

Cette réunion se déroulera de **18h00 à 20h00** à la salle du Vieux Marché, (Jouy-en-Josas, 78350).

¹ Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives



Afterwork et remise des prix du Prix innovation durable 2019



Depuis 2013, le prix de l'innovation durable déniche et valorise les initiatives innovantes des Essonnais dans de nombreux domaines : transition énergétique, nouvelles technologies, lien social, agriculture urbaine, solidarités, économie circulaire, éco-construction...

Dans le cadre du parcours d'accompagnement **In'ESS/PID**, France Active Essonne s'associe au Conseil Départemental de l'Essonne pour vous proposer un afterwork réunissant des entrepreneurs essonnais, porteurs de projet d'**Economie Sociale et Solidaire** et des partenaires accompagnateurs et financeurs.

Ce temps de rencontre avec des partenaires locaux, organisé chaque année dans le cadre du parcours d'accompagnement, est essentiel pour les porteurs de projet.

L'afterwork aura lieu le **jeudi 7 novembre 2019**, à partir de **17h30**, à La Maison du Passéur, 1 Quai de la Borde, 91130 (Ris-Orangis).

Pour y participer, inscrivez-vous [ICI](#).

Le jury du Prix de l'innovation durable attribuera une dotation de 30 000 €, répartie entre les lauréats. Ce prix soutient des projets essonnais émergents, qui font converger **développement durable** et **création d'emplois** non délocalisables sur notre **territoire**.

La remise de Prix se déroulera le **jeudi 05 décembre 2019** à **La Piscine d'en Face** (Sainte-Geneviève-des-Bois).

Venez découvrir les projets qui feront l'Essonne durable et solidaire de demain !

Contact : acrola@cd-essonne.fr





Conférences «La fabrique du Lendemain»

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



«[La Fabrique du Lendemain](#)» est un cycle de conférences sur trois ans, autour des enjeux d'agroécologie et de fertilité).

Ces conférences ont pour ambition de déconstruire les idées reçues et de faire progresser les pratiques agroécologiques, en s'appuyant sur des retours d'expériences de terrain et sur les apports de recherches à la pointe de la science.

Ce cycle de séminaires s'adresse en premier lieu aux professionnels du milieu agricole, de l'environnement et de l'écologie, tout en restant ouvert au grand public intéressé par ces questions.



Dans ce cadre, une seconde conférence est organisée le **jeudi 28 novembre à 20h00, salle de la mairie des Molières** (91470 Les Molières).

Cette conférence portera sur **l'héritage et l'avenir de l'herboristerie**.

Les principaux intervenants de cette conférence seront **Pierre Champy**, professeur de pharmacognosie à l'Université Paris Sud, et **Ludvina Sanchez**, gérante de [Nahé cosmétiques-Pachamamai](#).



EN BREF



Retour

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Programme soleil

Le programme SOLEIL¹ est un nouveau dispositif lancé par la [Communauté d'agglomération Paris-Saclay](#) afin de **lutter contre la précarité énergétique**. Porté par

[l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest Essonne](#) (ALEC Ouest Essonne), il s'inscrit dans le cadre du dispositif national SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie). Le programme est **gratuit** et **personnalisé**.

Cet accompagnement est destiné à tout ménage, locataire ou propriétaire, du **territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay** qui rencontre des **difficultés à chauffer leur logement** pour des raisons de vétusté de l'habitat ou de ressources financières insuffisantes.

Des professionnels se rendent à domicile pour une première visite afin d'établir un **diagnostic**. Puis, au cours d'une seconde visite, du petit **matériel économe** sera installé dans le logement afin de **réduire la consommation d'eau et d'électricité**.

En parallèle des visites, les usagers seront orientés vers un **dispositif adapté** à leurs besoins. Les solutions proposées

pourront être d'ordre matériel ou financier selon leur situation. Des **ateliers collectifs** leur permettront de comprendre leurs factures et de réduire ainsi leurs montants.

Infos pratiques :

Mardi de 14h à 17h
Mercredi et vendredi de 10h à 12h.
Tél. : 01 60 19 10 95

Pour plus d'informations : [ICI](#)

¹ SOLEIL : **S**outien pour un **L**ogement **É**conome par une **I**ntervention **L**ocale.

